



## problème offre immobilière

Par **fabien22101**, le **17/04/2012** à **19:59**

Bonjour

Il y a 3 semaines j'ai fait une offre oral pour l'achat d'une maison. Il se trouve que ce bien est partagé avec 16 héritiers indirects. L'agence m'a donc expliqué qu'elle allait soumettre l'offre au bureau qui se charge de contacter tous les héritiers. 3 semaines plus tard, l'agence nous confirme que tous les héritiers ont répondu favorablement à notre offre. 2 heures plus tard l'agence nous informe qu'un autre acheteur d'une agence concurrente a fait une offre supérieur à la notre et qu'ils sont donc prioritaire. De plus ils ne seraient pas obligés de soumettre cette offre de la même manière que nous puisqu'elle est supérieur à celle que nous avons fait. Je voulais donc savoir si cette procédure est conforme et si cette proposition oral qui a donc été transformée en proposition écrite par le bureau d'étude nous couvre contre des propositions supérieures? Merci de votre réponse